

1936-1939

Au pic et à la pelle dans Hochelaga-Maisonneuve

**Des chômeurs affectés à la construction
du Jardin Botanique**



LE JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL a fêté récemment ses 80 ans d'existence. Sa construction a été rendue possible, en pleine crise économique, grâce à un des sinistres projets nommés « travaux de chômage ». Mais ce fait a été occulté par les autorités.

Il faut savoir que la seule façon de survivre pour ceux qui étaient sans-emploi, entre 1936 et 1939, outre les fameux « secours directs » difficilement accessibles, étaient l'enrôlement dans ces projets coercitifs d'exploitation qui allaient jusqu'à parquer les chômeurs dans des camps de travail. Ces chômeurs ont vécu un véritable régime de travail « forcé » au pic et à la pelle selon la volonté des gouvernements et des patrons de l'époque.

Nous considérons que ces chômeurs méritent d'être reconnus pour leurs travaux de construction d'un jardin botanique reconnu mondialement mais aussi pour d'autres infrastructures de loisirs, dont des parcs, à Montréal.

Le Comité Chômage de l'Est de Montréal souhaite rappeler et dénoncer l'exploitation de la misère des chômeurs de cette époque. Nous voulons aussi souligner l'importance de leur contribution, même si elle fut forcée par la crise économique et les politiques gouvernementales, en demandant que l'apport et l'histoire de ces chômeurs soient reconnus par la Ville de Montréal et par le Jardin Botanique.

Mars 2012

Travaux publics à Montréal en 1936-39

SELON le site officiel du Jardin Botanique de Montréal, 2000 chômeurs ont travaillé, à partir de 1936, à la construction des lieux, qui incluait de bâtir les serres et le bâtiment principal. Ces programmes de travaux publics, effectués par des chômeurs contraints à les faire, ont été présentés par les patrons et leurs gouvernements comme une solution au chômage durant une grande partie de la crise des années 30.

La classe ouvrière, comme toujours exploitée et laissée pour compte, manquait non seulement de travail et d'argent mais aussi de quoi se nourrir. Outre les soupes populaires, les familles devaient essayer de nourrir leurs enfants tant bien que mal avec le peu qu'ils avaient du « secours direct » ou des salaires provenant des travaux de chô-



Collection du Jardin Botanique de Montréal H-1937-0072-e

Jardin Botanique de Montréal - 1937

mage. En 1936, après quelques années de camps de travail et de « secours directs », les municipalités se sont retournées vers la solution, pourtant elle aussi coûteuse et inefficace, des travaux publics. Ces travaux ont été présentés aux chômeurs comme une alternative à la « honte du secours direct ».

Pour ces travaux, les chômeurs étaient mal rémunérés et gagnaient somme toute, bien moins encore que s'ils recevaient des allocations du « secours direct ». Car il faut comprendre qu'ils perdaient aussi les allocations versées directement aux propriétaires et à la compagnie d'électricité, créant ainsi une nouvelle dépense dans leur budget déjà très maigre. Prenons cet exemple, cité par le journal *Le Canada* du 8 octobre 1936 :

“RENDRE LE PEUPLE MEILLEUR”

VOILA NOTRE LIGNE... DE CONDUITE

et c'est pourquoi
**TOUS NOS PRODUITS
SONT GARANTIS PURS et
D'UNE RICHESSE ABSOLUE**

**LAITERIE
ST. ALEXANDRE**
LAIT-BREUVAGE AU CHOCOLAT-CREME

**VIVE
LE
CANADA
FRANÇAIS !**

FOR IN SERVICE
THE ONLY MATERIAL
OF QUALITY
TELEPHONE
AM. 2541
PL. 2125

LES RAISONS
PRINCIPALES
A
MONTRÉAL
Y
GÉNÉRAL
DU TRÉMONT
ET
WESTMONT ST.

« ...On nous rapporte que des chômeurs ont fait des démarches pour empêcher qu'on les fasse travailler parce qu'ils y perdraient s'ils devaient se contenter des salaires payés à ces travaux (...) un père de douze enfants dont l'allocation de chômage, outre les allocations indirectes pour la taxe d'eau, le loyer, l'électricité et les soins médicaux, est de \$13.70 par semaine. Son salaire, aux travaux de chômage (*sic*) serait à 35 cent de l'heure, de \$16.80 par semaine, soit une augmentation de \$3.10 par semaine pour payer son loyer, son eau, son électricité et les soins médicaux de sa famille. »

Notons que tous les chômeurs n'étaient pas éligibles pour les programmes de travaux publics. Selon l'*Annuaire du Canada* de 1936 : « [préférence] doit être accordée aux vétérans, aux hommes mariés et aux célibataires avec charge de famille qui sont sans travail. »

VIVEZ de peu



Ne vous laissez pas décourager par le coût élevé de la nourriture pour la famille. Le prix d'un aliment délicieux n'est pas encore haussé : celui des flocons de maïs Kellogg's Corn Flakes. Nourrissants, énergétiques, ils représentent la meilleure valeur sur place. Exigez les Kellogg de votre épicière et servez-en souvent.

Rien ne remplace les

Kellogg's
CORN FLAKES

La Patrie, 1936

Contexte historique

APRÈS le krach boursier de 1929, une crise économique a paralysé le Canada et le monde entier pendant près d'une décennie. Des taux de chômage très élevés ont fait en

sorte que des milliers de personnes ont été jetés à la rue, incapables de payer leur logement et leurs besoins de première nécessité.

Pour tenter de résoudre ce problème, le Canada a élaboré diverses solutions dans le but de minimiser la pauvreté extrême qui découlait de cette crise.



Museo de Montreal, Canadian documents et archives, Z53, V10604/17.34.

1933 : file d'attente de chômeurs devant l'entrée du Refuge Meurling

1930-1932 : Organismes de charité et travaux publics

LES gouvernements annoncent des programmes de travaux subventionnés qui emploieront des chômeurs. Ne voulant pas encourager la dépendance des citoyens à une quelconque aide sociale, le « secours direct » est toujours très difficile à obtenir et dérisoire en termes de revenu. Pour joindre les deux bouts, beaucoup de gens doivent avoir recours aux services d'aide offerts par des organismes de charité. Mais ces organismes de charité servaient seulement les personnes qu'ils jugeaient mériter de l'aide (selon leur religion, leur origine ethnique, et leur « caractère ») et laissaient donc beaucoup de nécessiteux sans la possibilité d'avoir recours aux soupes populaires et autres services déjà insuffisants. Ces organismes majoritairement gérés par des religieux, faisaient alors preuve de préjugés et de discrimination flagrante en monnayant littéralement leur aide contre une soumission des chômeurs et de leurs familles.

1932-1936 : Camps de travail et secours direct

FACE à cette situation où un grand nombre de jeunes hommes en chômage traversaient le pays à la recherche de travail, le gouvernement fédéral a craint les problèmes sociaux qu'une telle itinérance pouvait engendrer. Il a donc établi, partout au pays, des camps de travail pour les chômeurs sans domicile fixe. Au Québec, c'est la base militaire de Valcartier qui s'est transformée en un tel camp et des milliers de jeunes hommes y ont été parqués et ont travaillé durement pour recevoir une maigre pitance, un coin où dormir, et de quoi se vêtir et se nourrir minimalement.

Durant cette période, l'autre action du gouvernement fut de verser aux provinces des sommes pour l'aide directe aux chômeurs. Cette aide variait selon la grandeur de la famille qui en dépendait. Une partie de cette aide était aussi versée sous forme de subvention directe aux propriétaires et aux compagnies d'électricité comme nous l'avons souligné plus haut.



Un policier en civil bat des chômeurs durant une manifestation

1935: Grèves, répression policière et Marche sur Ottawa

1935 a été une des années les plus mouvementées des années 30 pour le mouvement des chômeurs. La Marche sur Ottawa et les grèves dans les camps de travail ont été marquées par la répression policière. Mais cette répression n'a fait que radicaliser les chômeurs dans leurs aspirations à davantage de justice sociale.

En effet, les 1900 chômeurs confinés à Valcartier ont participé à une grève nationale dans les camps de travail. Cette grève a été une des initiatives du Relief Camp Worker's Union [syndicat des travailleurs des camps de travail], qui a ensuite mobilisé les chômeurs afin d'entreprendre la fameuse marche sur Ottawa.

suite à la page 8

1932, Irlande, Belfast : la grève des chômeurs de l'Outdoor Relief

CES PROGRAMMES employaient des hommes mariés à des tâches telles que la réparation des routes pour un salaire de misère variant en fonction du nombre d'enfants. Pour faire partie de ce programme la personne devait se soumettre à une enquête rigoureuse sur sa situation. Ces tâches de travail duraient en général six mois avec un à trois jours de travail par semaine. Au moment de la grève, environ deux mille hommes étaient employés par l'Outdoor Relief.

Presque l'intégralité des 2000 travailleurs de l'Outdoor Relief se rendirent à un rassemblement de masse le 30 septembre 1932 et votèrent pour un ultimatum de grève de quatre jours si leur plateforme de revendication n'était pas satisfaite, comme :

- Augmentation des aides.
- Pas de paiement en nature – tous les paiements en espèces.
- Les travaux de réparation de voirie et programmes similaires devront être payés au tarif syndical. Etc.

Le lundi 3 octobre, la grève débuta et fut massive. Ce soir là, une foule de 30 000 personnes défilèrent de la Bourse du Travail sur Frederick Street jusqu'aux marches du bureau des Douanes où un rassemblement de masse se tenait. C'était la première fois depuis 1919 que les ouvrierEs se fichèrent de la division religieuse et s'unirent afin de se battre pour leurs intérêts. Catholiques et ProtestantEs firent cause commune contre la classe dirigeante. Plus tard des émeutes éclatèrent dans plusieurs endroits. Un tram fut détourné et une douzaine de magasins furent pillés dans les principaux quartiers catholiques et protestants. La police faisait usage de sa matraque sur l'attroupement dès qu'ils se formaient. Les émeutes continuèrent tout le reste de la semaine.

La classe dirigeante locale ainsi que l'establishment réalisa soudain le sérieux de ce qui était en train de se passer. Contrairement aux pogroms anticatholiques, ce qui se passait dans la rue était bien différent, c'était ce qu'ils craignaient le plus : l'unité de la classe ouvrière et des chômeurs/euses. Les grévistes gagnèrent ainsi d'importantes augmentations des aides financières.

Les luttes des chômeurs aux États-Unis en 1931

LA CRISE FINANCIÈRE éclate en octobre 1929. Dès l'année suivante, le chômage explose (+2,7 millions de chômeurs selon les statistiques officielles). Il faut quatre années supplémentaires pour que la vague arrive à son sommet (presque 13 millions de chômeurs).

L'année 1931 voit se développer encore plus d'initiatives des chômeurs. Les réquisitions dans les magasins se multiplient. En juillet, 300 chômeurs se présentent aux commerçants de Henryetta (Oklahoma). Ils précisent qu'ils ne demandent pas la charité qu'il leur faut des produits alimentaires. Quelques notables s'interposent et la question est résolue sans violence. Ce phénomène de pillage organisé deviendra commun dans tout le pays en 1932. La plupart du temps, les propriétaires des magasins essayaient d'éviter la mauvaise publicité des incidents en ne faisant pas appel à la police.

Les marches de la faim sont aussi nombreuses. La principale revendication : l'assurance chômage. Par ailleurs, les chômeurs s'efforcent de se regrouper pour organiser leur survie. Ils créent des centres d'entraide (selfhelp) qui essaient de résoudre toutes les difficultés de la vie sans travail. Le premier centre de self help est fondé à Seattle pendant l'été 1931 sous le nom de Unemployed Citizen's League. Il connaît une croissance rapide : 12.000 membres fin 1931, 80.000 un an plus tard dans l'ensemble de l'état de Washington. Cette période a été marqué par de multiples grèves ouvrières pour préserver l'emploi. Les chômeurs et chômeuses américains-nes ont su riposter avec véhémence à la misère qui leur était imposée.

Le comité chômage de l'est de Montréal souligne ici
la contribution financière solidaire du SPGQ
à nos activités : Merci !

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec

SPGQ

Des chômeurs de partout au Québec ont essayé de se joindre à cette marche mais la répression policière les a repoussés.

« Le 10 juillet, la police provinciale met sous arrêt, à Vaudreuil, 21 marcheurs qui venaient de quitter Montréal. Le



Intérieur d'un dortoir au « Camp Valcartier »

lendemain, entre Hudson Heights et Como, une dizaine d'autres marcheurs sont arrêtés. Pendant ce temps, la police municipale de Montréal tente d'empêcher le départ des chômeurs. Le 15, à Valcartier, le travail reprend, mais les 40 hommes de la Gendarmerie royale demeurent sur les lieux. Dans la région de Montréal, tous les ponts sont

gardés et la police provinciale a placé en service spécial 65 automobiles et 35 motocyclettes. Le 16, plus de 200 marcheurs sont incarcérés. »

On voit bien dans cet extrait, que la volonté des chômeurs au Québec était forte d'obtenir justice.

À la suite d'une révolte des chômeurs à Regina en Saskatchewan, les manifestants et des habitants de la ville ont subi la répression de l'État aux mains d'une meute de policiers violents. Une bonne partie de la population, surtout de la classe ouvrière, a commencé à remettre en question les politiques du gouvernement et les conditions dans lesquelles vivaient les habitants des « camps d'esclavage. » Ces derniers étaient alors qualifié de camps de la honte. Peu de temps après toutes ces pressions et mobilisations, le Premier ministre Bennett a promis de fermer tous les camps avant la fin de 1936.



À Market Square avant l'émeute de Regina

1936-1939 : Retour aux travaux publics

EN 1936, en réaction à la mobilisation constante des mouvements de chômeurs et à un électorat qui se solidarisait de plus en plus avec les chômeurs et dénonçait les « camps d'esclavage », le gouvernement fédéral a été forcé de fermer les camps de travail et de trouver une nouvelle façon de faire travailler les chômeurs. Les municipalités ont donc mis en place des programmes de travaux publics qui payaient très mal et permettaient de décourager la « mentalité du secours », répondant en cela aux vœux de l'église et des patrons.

En 1937, le ministre provincial du Travail, William Tremblay, a rendu les secours directs encore plus inaccessibles à plusieurs groupes de citoyens, incluant « les filles-mères, les concubins, les veuves avec soutien de famille, les mères de famille dont le chef est malade ou incarcéré ». Mais les chômeurs de Montréal n'ont pas laissé passer cette attaque sans résister. Le 25 mai 1937, des chômeurs sont allés directement à la source : chez le ministre lui-même. Autour de 500 manifestants se sont rendus à la résidence du ministre, le « Château Tremblay », mais ce dernier était absent.

« Il y avait même 12 femmes. Nous les avons comptées. » On peut aussi lire dans le quotidien *La Patrie* du 25 mai 1937 : « Les hommes étaient paisibles. Mais les femmes étaient bruyantes. »

Le 21 juin de la même année, c'était le tour des femmes touchées par ce nouveau projet de loi de se manifester. Cette fois, le ministre du Travail était présent, tout comme le maire, car ils étaient en conférence pour discuter de la modification de ce dernier projet de loi qui dérangeait tant les chômeurs et chômeuses. « Nous voulons manger » lança une des chômeuses au ministre. « Vous vous fichez bien, vous ; vous avez votre salaire à la fin de la semaine, et c'est nous qui vous payons. Vous n'avez pas de cœur. »

Travailleurs immigrants en temps de crise

COMME on va le constater, ce qu'on appelle les « exclusions » dans la loi actuelle sur l'assurance emploi, étaient d'une toute autre nature dans les années 30. Par exemple, les immigrants et les citoyens d'origine étrangère étaient particulièrement exclus de toute forme d'aide du gouvernement : s'ils avaient le droit de réclamer et même parfois de recevoir des secours, c'était sous la menace de déportation.

« Tous les immigrants qui n'avaient pas vécu au Canada suffisamment longtemps pour y établir domicile... pouvaient être expulsés s'ils avaient eu des démêlés avec les autorités ou n'avaient plus d'emploi rémunérateur. Cette disposition de la Loi sur l'immigration était une arme souvent utilisée durant les années 1930, où la famine était monnaie courante, pour permettre aux municipalités, aux employeurs et à l'État de se débarrasser de travailleurs étrangers qu'on ne voulait plus, car ils étaient devenus excédentaires, inutiles ou récalcitrants. Entre 1930 et 1935, on estime que 30 000 immigrants ont été expulsés sommairement, surtout parce qu'on leur reprochait d'être une charge publique. »

Cette politique laissait les familles immigrantes, déjà marginalisées et discriminées, sans recours à ces secours et aux autres projets de travail exploités qui étaient déjà à peine accessibles aux chômeurs canadiens. Et surtout, de cette façon on se débarrassait de militants et militantes, déjà rompus dans leurs pays d'origine aux combats syndicaux et populaires, car on craignait alors les agitateurs étrangers...

Les années 30 à Montréal, c'est aussi :

LA RIPOSTE

Mobilisation des sans-emplois et de la classe ouvrière

CONTRAIREMENT aux idées reçues la grande crise des années trente n'a pas empêché les luttes ouvrières et populaires de se poursuivre et de s'accroître contre l'exploitation et la pauvreté. Voici quelques exemples de la grande combativité des pauvres des années 30 à Montréal et qui doivent encore nous inspirer :

- résistance active aux évictions forcées de chômeurs et de leurs familles ;
- plusieurs manifestations réunissent des centaines, voire des milliers de sans-emplois (notamment à l'occasion du 6 mars, journée internationale des chômeurs et du 1 mai, journée internationale des travailleuses et des travailleurs) ;
- mise sur pied de nombreux groupes et associations de sans-travail dans les différents quartiers de la ville et dans la grande région de Montréal ;
- nombreuses délégations à l'Hôtel de ville pour dénoncer l'insuffisance des secours ;
- grèves sur les chantiers de travaux publics ;
- en mars 1933, mobilisation de milliers de chômeurs montréalais pour joindre le cortège funèbre de Nick Zynchuck, chômeur assassiné par un policier lors d'une éviction.

La situation des chômeurs de nos jours

Si la situation des chômeurs et chômeuses a bien changé depuis les années 30, une chose reste inchangée : la réticence avec laquelle l'aide leur est versée par le gouvernement. Malgré le fait que le régime d'assurance chômage est financé en grande partie par les travailleurs-euses, quand vient le temps de profiter de leurs contributions, ils trouvent « la Loi sur le chômage » pour les repousser en dehors du régime d'assurance.

Les divers gouvernements annoncent toujours plus de restrictions au régime d'assurance-emploi. La raison ? Une économie fragilisée par les comportements irresponsables de chefs d'entreprises et par le capitalisme sans frontières. La solution ? Pénaliser les travailleurs et les chômeurs. Ne laissons pas les gouvernements restreindre ce droit à l'assurance-emploi pour lequel les chômeurs des années 30 ont dû lutter si fort.

Pour tous ceux et celles qui ont passée une décennie de faim, le Comité Chômage de l'Est demande à ce que l'histoire ne les oublie pas.

Nos revendications

LE COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL, avec les autres groupes membres du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE), revendique :

- un seul critère d'accessibilité universel de 350 heures
- un plancher minimum de 35 semaines de prestations
- un taux de prestations d'au moins 60 %
- l'abolition des exclusions de plus de 6 semaines

Comité-chômage de l'Est de Montréal

Aider, informer, défendre et conseiller les chômeur et chômeuses depuis 1987

(514) 521-3283

FONDÉ en 1987, le Comité Chômage de l'Est de Montréal s'est donné comme but premier d'informer et de soutenir, et ce gratuitement, les travailleurs et travailleuses aux prises avec des questions et des problèmes de chômage.

Ils est ainsi possible de nous contacter afin d'obtenir des renseignements trop souvent inaccessibles dans les bureaux de Service Canada.

Mis sur pied par des chômeurs et chômeuses du quartier Hochelaga-Maisonneuve, le Comité est un organisme non-gouvernemental et sans but lucratif géré par ses membres. Aujourd'hui où plus de la moitié des travailleurs et travailleuses se font refuser l'accès au bénéfice des prestations, le Comité est plus que jamais une ressource indispensable dans son mandat d'améliorer les conditions de vie des sans-emploi.



Besoin d'aide ?

CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE

Notre service de consultation téléphonique est accessible du mardi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30

(514) 521-3283

CONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

N'oubliez surtout pas les photocopies des documents relatifs à votre problème d'assurance emploi

Notre adresse : 1691, boul. Pie-IX, Local 302
Montréal, H1V 2C3

SITE INTERNET : <http://www.ccem.ca/>

NOTRE COURRIEL : ccem@ccem.ca